Cotonou, Bénin, 19 mai (Infosplusgabon) - Le Bénin se conforme aux règlements régionaux de gestion des intrants agricoles à travers la prise de plusieurs décrets d'application des textes juridiques de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), indique un communiqué du gouvernement, à l'issue de la réunion hebdomadaire du conseil des ministres.

Selon ce communiqué, dont copie est parvenue samedi à Infosplusgabon, sept décrets relatifs aux règlements de la CEDEAO et de l'UEMOA sur la gestion des intrants agricoles ont été adoptés par le gouvernement béninois.

Des règlements de ces deux institutions régionales définissent un cadre juridique harmonisé que chaque Etat membre doit transposer dans son arsenal juridique, par des textes d'application, en fonction de son cadre institutionnel et de ses spécificités, précise-t-on.

Il s'agit du décret fixant les modalités de gestion et de contrôle de qualité des engrais, celui portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Comité national d'agrément et de contrôle de qualité des engrais et le décret portant application des règlements communautaires sur l'homologation des pesticides.

Les décrets portant création, mission, attributions, organisation et fonctionnement du Comité national de gestion des pesticides, celui portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Comité national des semences végétales, et le décret instituant le catalogue béninois des espèces et variétés végétales, ont été également adoptés par le gouvernement, afin de permettre au Bénin de se conformer aux règlements communautaires, de bénéficier des appuis techniques et financiers des institutions régionales et internationales et de porter les produits de son agriculture sur les marchés régional et international.

FIN/INFOSPLUSGABON/VAR/GABON 2018

© Copyright Infosplusgabon